Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213503584-20260331-DCM2026_18-DE

DÉPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : LA VILLE-ÈS-NONAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLE-ÈS-NONAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CORNÉE Jean-Malo, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : M. CORNÉE Jean-Malo - Mme CONTIN Florence - M. LE MEUR Patrice - Mme BUSNEL Claudine - M. CHEVALIER Philippe - Mme LANDA Corinne - M. LECOULANT Sylvain - Mme MALBOSC Céline - M. GUÉRIN Morgan - M. ROBIDOU David - Mme LELANDAIS Noémie - M. DUDOUET Yohann - M. HENNECART Paul - Mme BEDEL Shirley

Pouvoirs : Mme LEHEUTRE TOMASSONI Sandrine donne pouvoir à Mme CONTIN Florence

Secrétaire de séance : M. GUÉRIN Morgan

DCM 2026-18
Objet : Désignation des délégués de la commune – COS Breizh

Monsieur le Maire rappelle que le COS Breizh est un organisme de portée régional qui ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux. Il a pour objet d'assurer une assistance morale et matérielle aux agents actifs et retraités des collectivités territoriales notamment.

Il étudie et propose, organise et réalise toutes dispositions de nature à apporter des avantages sociaux collectifs ou individuels aux adhérents et à leurs familles. Il contribue par tous moyens appropriés, à la création et au développement d'œuvres sociales en faveur des adhérents intéressés et en assure la gestion

À cet effet, il propose à ses bénéficiaires, les agents « ouvrant-droit » et à leurs familles « ayant droit », une aide sociale personnalisée ainsi qu'un large éventail de prestations de loisirs et de culture, qu'il fait évoluer périodiquement afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
(POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DÉSIGNE M. Jean-Malo CORNÉE** en qualité de délégué représentant de la commune de LA VILLE-ÈS-NONAIS.

Le Maire,
Jean-Malo CORNÉE



Certifié conforme et exécutoire, après affichage et transmission en Préfecture le 1er avril 2026